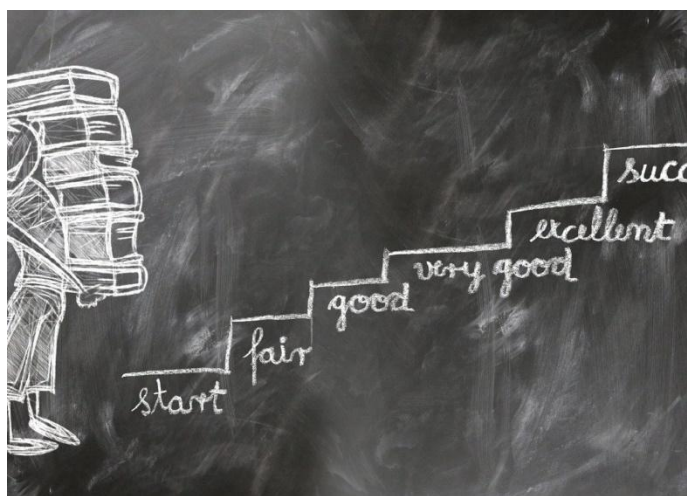


100 Décideurs de l'enseignement supérieur en Sciences de gestion demandent la diversité des voies d'accès et une procédure de recrutement nationale



Nous soutenons la diversité et la multiplicité des voies de recrutement des Professeurs des Universités en Sciences de gestion et du management

Le rapport HCERES, produit à la demande du Ministère en juin 2019, a souligné la volonté de la communauté des Sciences de gestion de maintenir le concours d'agrégation du supérieur en Sciences de gestion et du management, voie historique d'accès au statut de Professeurs des universités créée en 1977, pour préserver la pluralité des voies de recrutement et offrir des possibilités variées d'évolution de carrière. Plusieurs rapports ont démontré les vertus de la pluralité des voies de recrutement des Professeurs des universités, souligné le fait que les profils des candidats aux différentes voies de recrutement des Professeurs des universités étaient complémentaires, et cette complémentarité est bénéfique à la vitalité de notre discipline.

Les dispositifs nationaux de recrutement (concours d'agrégation, évaluation du CNU...) sont cohérents avec notre statut de fonctionnaire d'Etat par ailleurs fragilisé par certains articles de la LPR.

Nous affirmons par conséquent que le concours d'agrégation a toute sa place dans les voies de recrutement des Professeurs aux côtés des voies dites du 46.1 et du 46.3, et attestons avec force de sa dimension formatrice via notamment la préparation du concours.

La voie du concours d'agrégation constitue un moyen d'accélérer la carrière des jeunes collègues, la rendant ainsi plus attractive pour toutes et tous. En effet, et contrairement à une idée reçue, les femmes représentent une majorité des lauréats des concours récents [1]. Par ailleurs, des collègues Maîtres de Conférences, en poste dans des endroits peu visibles, sans moyens, n'auraient probablement jamais réussi à évoluer vers les fonctions de Professeur si l'agrégation n'avait pas existé.

En outre, le concours permet aux lauréats de changer d'environnement professionnel, de découvrir de nouvelles pratiques académiques et de nouvelles priorités de recherche. La mobilité qu'elle peut entraîner est souvent redoutée, et parfois peu confortable, mais elle reste une expérience très enrichissante tant pour l'université d'accueil que pour le candidat.

Passer le concours d'agrégation est un projet important dans la vie de celles et ceux qui s'y inscrivent et le préparent, c'est une expérience extrêmement formatrice, exigeante, favorisant un accroissement très important et rapide des connaissances et nécessitant d'allier expertise et transversalité. La qualité des enseignants-chercheurs ainsi devenus Professeur et leur implication forte dans les activités et responsabilités académiques, sont affirmées rapport après rapport. Le concours favorise à ce titre la cohésion de la discipline, les interactions avec les collègues de toutes spécialités des Sciences de gestion et conduit souvent à enrichir leurs perspectives de recherche.

L'organisation d'un nouveau concours d'agrégation en 2021 permettra à tous les Maîtres de Conférences, chercheurs de haut niveau, titulaires ou non d'une Habilitation à Diriger les Recherches, ayant l'opportunité ou non d'être accompagnés par leur établissement dans leur projet d'avancement de carrière, de pouvoir être candidats aux fonctions de Professeur. Il nous appartient à nous, collègues de la communauté des Sciences de gestion et du management, d'œuvrer dans les universités où nous officions, pour que des postes de Professeurs soient mis au prochain concours d'agrégation afin que celui-ci soit attractif et offre un nombre de postes significatifs.

De plus, en vertu des règles du contingentement, ce rééquilibrage permettra d'augmenter mécaniquement le nombre « contingenté » de postes publiables par les voies dites du 46.1 et 46.3. Enfin, l'augmentation du nombre de postes offerts permettra de répondre au sentiment de frustration, voire d'échec, des collègues qui ont eu la joie d'être qualifiés Professeurs mais la déception de ne pas trouver de poste pour concrétiser leur qualification. Il s'agit de faire preuve de solidarité et de mettre en place un élan collectif, pour favoriser la promotion des collègues Maîtres de Conférences en leur laissant le choix de la voie de recrutement. Tout est possible, ce dispositif est entre nos mains.

Nous sommes des enseignants-chercheurs concernés et responsables, et nous sommes favorables à :

- l'ouverture de postes au concours d'agrégation pour le recrutement de Professeurs des universités en 2022 ;
- l'ouverture consécutive de davantage de postes aux voies de recrutement dites du 46.1 et 46.3 ;



- la diversité des voies d'accès qui enrichit le corps de profils variés et offre à chacune et chacun de pouvoir faire progresser sa carrière quel que soit le contexte dans lequel il se trouve.

SOUTENONS TOUS ENSEMBLE UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE DE PUBLICATIONS DE POSTES MOBILISANT TOUTES LES VOIES DE RECRUTEMENT

[1] Page 18 du rapport 2019

Hcéres : https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/Rapport%20Gestion_version%20d%C3%A9finitive_0.pdf

Signataires

AGERON Blandine, ALBERTINI Thérèse, AUBERT François, AUBERT Nicolas, BARBELIVIEN Dominique, BARNETO Pascal, BARREDY Celine, BATTEAU Pierre, BERTRAND Philippe, BIDAN Marc, BOCQUET Rachel, BOISSELIER Patrick, BOLLECKER Marc, CABY Jérôme, CAMUS Sandra, CEGARRA Jean-jack, CHANGEUR Sophie, CHARREIRE-PETIT Sandra, CHATELAIN-PONROY Stéphanie, CHALAYE Marie-Noëlle, COLLIN-LACHAUX Isabelle, CÔME Thierry, COUTELLE Patricia, DE PECHPEYROU Pauline, DEFELIX Christian, DEJEAN Frédérique, DENIS Jean-Philippe, DES GARETS Véronique, DESBRIERES Philippe, DEVILLE Aude, DIALLO Mbaye Fall, DIDI ALAOUI Mohamed, FABBE-COSTES Nathalie, FLECK Nathalie, FOLUS Didier, FOUILLOUX-THOMASSET Jessica, FULCONIS François, GAJEWSKI Jean-François, GEORGESCU Irene, GILLET Roland, GODOWSKI Christophe, GOSSE Bérandère, GRANDIN Pascal, GRIMA François, GUERY Loris, GUIBERT Nathalie, HABIB Johanna, HAMET Joanne, HERNANDEZ Solange, HERRBACH Olivier, HERRMANN Jean-Luc, HLADY-RISPAL Martine, JAMEUX Claude, KUHN Antony, KUSZLA Catherine, LACROUX Alain, LAMARQUE Eric, LANDE Evelyne, LAROCHE Patrice, LASSALE Frederic, LEBRATY Jean-Fabrice, LEGALL-ELY Marine, LEMOINE Jean-François, LESCA Nicolas, LOBEZ Frederic, MAATI Jérôme, MALEVERGNE Yannick, MARTINET Alain-Charles, MEIER Olivier, MERCIER Samuel, MERIC Jérôme, MORAUX Franck, MORVAN Jeremy, NEGRE Emmanuelle, ONNEE Stéphane, PACHE Gilles, PANTIN François, PIRIS Yolande, PLANE Jean-Michel, POILPOT-ROCABOY Gwenaëlle, POINCELOT Evelyne, POULAIN-REHM Thierry, REYNAUD Emmanuelle, RIVAL Madina, RIVIERE Arnaud, ROCHER Sébastien, SAUVIAT Isabelle, SCHIEB-BIENFAIT Nathalie, SERRET Vanessa, SEVERIN Eric, STEVENOT Anne, SZOSTAK Bérandère, TALBOT Damien, TIBERGHIEEN Bruno, TOULOUSE Nil, TOURNOIS Nadine, TOURON Philippe, TRAVAILLE Denis, URIEN Bertrand, VALAX Marc, VALETTE-FLORENCE Pierre, VENTOLINI Séverine, ZOUKOUA Eric-Alain